

URBANISME :

- 1) **Le Schéma de Cohérence Territorial Maurienne est en cours avec un PADD qui incite fortement, pour faire face aux aléas climatiques, non pas d'aller chercher la neige plus haut mais d'abandonner "le tout ski", de diversifier l'offre d'hiver (raquettes, randonnées etc...) et d'allonger la saison d'été pour promouvoir une offre "4 saisons" en collaboration avec le tourisme de vallée.**

Dans le document de cadrage, **M. Le Préfet indique "qu'il convient de privilégier l'optimisation des domaines skiables avant d'en envisager l'extension afin de préserver l'équilibre entre les secteurs équipés et les espaces de tranquillité".**

Les avis portés par la DDT de Savoie ,à l'occasion de l' enquête des PPA ,vont dans le même sens : viser à prendre en compte davantage le changement climatique et changer de paradigme vers un tourisme diversifié

Nous rappelons que pour ce qui concerne la Tarentaise , dans le cadre du ScoT les stations elles mêmes ont renoncé à toute extension en site vierge et privilégier la productivité intérieure aux domaines skiables. Il serait raisonnable que le ScoT Maurienne inscrive également une telle résolution dans son Document d'orientation et d'objectif.

- 2) **Le Plan Local d'Urbanisme de Valmeinier est en cours de révision. Une première réunion publique a eu lieu le 9 mars 2017 pour présenter le projet de révision. Il n'a été, à aucun moment, évoqué l'aménagement de la Sandonière.** (Dans les éléments écrits du compte-rendu de cette réunion, il n'y a qu'un entrefilet faisant référence à l'avis favorable UTN). Bien au contraire, les éléments présentés montrent une volonté de protection de l'environnement, de déplacements doux, de mises aux normes des bâtiments, de volonté de travail en étroite collaboration avec le SCOT.... Parole... Parole...

ENVIRONNEMENT :

- 1) **L'enquête publique est caractérisée par une importante étude environnementale.** Il y a 268 pages auxquelles l'Autorité environnementale a répondu par 11 pages de remarques pointant des manques. La SEMVAL a répondu sur 25 pages. Le citoyen "lambda" ne pourra forcément pas tout lire. **Comme il n'y a pas vraiment de résumé. Cela rend au final le projet très complexe à comprendre ce qui est une façon de limiter les prises de position notamment hostiles. C'est très dommageable sur un projet aussi sensible.**

Pour résumer, ce que nous retenons du dossier.

- 2) **C'est un espace vierge qui va être équipé** alors que toutes les études indiquent qu'il faut optimiser les domaines skiables plutôt que de les étendre.
- 3) **Des terrassements très importants vont être réalisés** (120 000 m³ de terrassements, 17 ha impactés) . Ils vont avoir de multiples conséquences :
 - a. sur la Faune : **L'étude d'impact se focalise sur le lagopède alpin, la perdrix bartavelle et le lézard vivipare qui sont les espèces menacées**

présentes.... Mais les auteurs de l'étude d'impact disent aussi : Aucune carte des zones d'hivernage de lagopède et de la perdrix ne leur a été transmis par l'organisme chargé de les étudier (OGM) ???.... Ils semblent conclure que ce qui n'est pas inventorié n'existe pas....(voir page 92/268) Quant au Lézard vivipare, il ne doit sa survie qu'à un slalom de la piste entre les stations qui ont été répertoriées...(voir page 106/268). **C'est bien mais qui peut penser que la protection de la faune et de la flore doit se limiter à ce qui est directement menacé et qu'il suffise de dévier un tracé de 1 mètre afin d'éviter des nids de lézards pour permettre leur survie. Leur environnement sera tout chamboulé et les conséquences très néfastes.**

- b. Sur le paysage : De nombreuses études et simulations techniques sont présentes dans l'étude d'impact : lasergrammétries, séquences paysagères (page 138/268)...Mais aucune n'indique l'évidenceà savoir que tout cet aménagement va "pourrir" tout le secteur du col des Marches, localement et depuis les sommets alentours. **Un télésiège et des décaissements importants sont des "verrues" dans le paysage. Ce ne sont pas ces études coûteuses qui vont le changer et rendre l'impact du projet plus acceptable pour les touristes à la recherche de beauté.**
 - c. **Sur l'eau potable : Les terrassements se trouvent au-dessus des zones de captage de la station avec le risque de souiller l'eau.** Certes l'étude d'impact est "truffé" de bonnes résolutions : stockage des carburants et matières dangereuses en aval, masque drainants, captage d'urgences, ... etc...(voir page 74/268) mais ces précautions seront-elles tenues ? Le mieux serait de ne pas autoriser un tel équipement dans un périmètre de protection rapproché !
- 3) **Jusqu'à présent, la zone du vallon des marches était réservée à la randonnée hiver et été.** La fréquentation de quelques randonneurs (non mesurée dans l'étude d'impact) n'était pas susceptible de déranger les animaux, ou que de manière très ponctuelle et sans aucune conséquence sur leurs cycles biologiques. Par contre tous les usagers étaient unanimes pour souligner **la qualité paysagère, faunistique, floristique du secteur.** Quelque part, les 268 pages de l'étude d'impact en sont la preuve. La SEMVAL a donc "envoyé du lourd" !!! Pour résumer, on peut dire que ce secteur des Marches contribuait à l'attractivité de la station et qu'un équilibre avait été trouvé. Celui-ci va être rompu par le nouveau projet. Il faut aussi souligner que le vallon des Marches est le seul secteur directement accessible depuis la station Valmeinier 1800 permettant ainsi facilement d'offrir une offre "4 saisons", basée sur la diversité des pratiques ski + randonnées que tous les spécialistes et politiques recommandent face au défi du réchauffement climatique.
- 4) **Après les travaux, l'été, qui ira encore se promener au col des Marches ou au lac de roche Noire?** Le sentier sera dominé par d'une part par les pylônes du télésiège et d'autre part par deux grandes langues rabotées (les deux pistes) créées à grand coups de bulldozers, de décaissements et de remblaiements. **Pour nous, la réponse à la question est donc: Plus grand monde !** Il n'y aura plus que le personnel de la SEMVAL qui montera avec ses 4x4 faire l'entretien des pistes et du télésiège ! Il suffit de voir ce qui s'est passé au Crey du Quart sur la station voisine de Valloire et dans tous les projets du même genre pour l'anticiper de manière certaine. Mais on fait comme si rien de tout cela n'avait existé. Pourquoi

ne pas tirer enseignement de ces expériences ? Que va-t-il arriver au tourisme estival de Valmeinier 1800 qui est déjà problématique avec une station à moitié vide l'été? Quel sera l'impact sur la fréquentation du GR 57 , Tour du Mont Thabor qui est pourtant un atout touristique. Nul ne le sait et il n'en est rien dit dans l'étude d'impact.

- 5) **Et l'hiver que se passera-t-il ? Les randonneurs à ski qui aimaient tant ce secteur sauvage du Col des marches, la pointe de Sandonière, la Roche du Lac,... n'aurons plus qu'à désertier ce vallon transformé en grand boulevard de descente.** Car qui peut croire sans hypocrisie que les skieurs "mécanisés" resteront sur les 2 pistes créées à leur intention, sans investir le domaine hors-piste ouvert par la nouvelle remontée et notamment le fond du vallon ? Personne de manière sérieuse. Et pourtant l'étude d'impact le passe sous silence ! De même il n'est rien dit des risques pour les skieurs néophytes qui en quelques minutes pourront accéder sans connaissance à des pentes très avalancheuses (Pour rappel 4 morts en 2009, 1 mort en 2012, etc...) ou occupées par les éboulis (la même configuration que lors de l'accident de Schumacher qui bute sur un rocher recouvert de poudreuse). Au travers de l'étude d'impact, la SEMVAL ne dit mot de ces nouveaux risques pour la clientèle. Comme pour l'été, il n'est rien dit de l'impact économique sur les activités "randonnée" (raquette à neige, ski de randonnée,...) dont vivent les accompagnateurs en moyenne montagne. Celles-ci sont pourtant plébiscitées et porteuses de croissance.
- 6) De manière plus technique, l'étude d'impact ne prend en compte uniquement les surfaces des pistes et non pas l'aire du domaine vierge que celui-ci va ouvrir. Minimiser de la sorte les impacts potentiels n'est pas correct. De manière parallèle, les impacts sur la faune et la flore ne limitent pas aux seules surfaces des pistes et à la seule période des travaux.

L'avis de l'Autorité Environnementale a bien souligné cet état des choses et la réponse de la SEMVAL n'est pas à la hauteur des enjeux. A titre d'exemple, pour prendre en compte les impacts sur les espèces, il ne peut seulement être répondu que la période des travaux sera décalée. Pour nous il y aura bien destruction d'espèces et la demande d'autorisation spéciale pour destruction d'espèces protégées doit être réalisée. Il en va de même pour tous les points soulevés par l'autorité environnementale. La réponse de la SMEVAL ne suit pas une véritable démarche « Éviter » , »Réduire » « Compenser ». Pour nous, l'étude d'impact n'est pas fidèle et sincère. Ces motifs pourront faire l'objet de futurs recours juridiques de nos associations. D'autre part, l'avis de l'AE n'a pas été véritablement pris en compte ce qui constitue également un fort manquement dans le contenu du dossier de demande.

Pour information la demande UTN et l'autorisation qui en a suivi font à l'heure actuelle l'objet de recours contentieux. La présente demande d'autorisation de travaux ne corrige en rien les motifs de ces recours et n'apportent en rien des réponses aux impacts mis en cause voir même soulèvent de nouveaux enjeux environnementaux pour lesquels aucune réponse satisfaisante n'est présentée pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Le texte du recours inter-associatif en cours d'instruction est à la disposition du Commissaire enquêteur si besoin. La commune de Valmeinier n'a produit

aucun mémoire en défense pour contester les fondements de ce recours.

FINANCE :

- 1) Dans son étude d'impact, la SEMVAL indique de manière péremptoire qu'au-dessus de 2200 m la hauteur moyenne de neige est très généralement supérieure à 150 cm et permet d'assurer les 120 jours d'ouverture indispensables à l'équilibre économique de la station (voir page 58/268). C'était peut-être vrai il y a 20 ans mais qui peut le croire aujourd'hui. Un vrai tour de passe passe pour ne pas dire une tromperie ! **La vraie vérité c'est que, ces dernières années, les hauteurs de neige sur l'épaule de la Sandonnière, très souvent battue par des vents violents, sont très loin des 150 cm.** On peut donc parier qu'il ne se passera que quelques années avant que la SEMVAL annonce l'impérieuse nécessité d'équiper tout le secteur en neige artificielle. **Quant à l'impact du vent sur les remontées, il n'est pas mentionné dans l'étude d'impact alors que c'est déjà un problème majeur de l'exploitation du Gros Crey.**
- 2) Le projet Sandonnière est un projet excentré par rapport au cœur du domaine qui est celui Crey du Quart, car permettant une mutualisation des équipements et pistes avec Valloire. L'étude d'impact évoque les difficultés des trois dernières années à établir la liaison avec Valloire pendant les vacances de Noël : température trop élevée, disponibilité de l'eau (voir Page 57 est suivante). Or le forfait Domaine du Thabor peut être vendu cher (39 €) quand il est relié. Quand il n'y a plus de liaison, le forfait est dégradé et les clients ne veulent plus le payer. **Ne faut-il donc pas privilégier les investissements sur le cœur du domaine et notamment la connexion avec Valloire plutôt qu'une remontée mécanique complètement excentrée comme la Sandonnière?**
- 3) Dans son étude d'impact, la SEMVAL laisse penser que la remontée de la Sandonnière va sauver de nombreux emplois (voir page 14/268). C'est là un tour de passe-passe voire une duperie. **L'exploitation d'un télésiège ne représente que deux ou trois emplois. Par contre rien n'est dit sur l'augmentation du prix des forfaits auxquels il faudra procéder pour répercuter l'investissement de la Sandonnière .** Or celui-ci risque d'éloigner encore un peu plus une clientèle et donc d'envoyer au fond du trou l'entreprise et ses salariés. **Ne faut-il pas plutôt amorcer une politique 4 saisons moins couteuse et plus authentique où l'on skie quand il y a de la neige et où l'on fait des activités autres (randonnées,) si par hasard il n'y en a pas.** La montagne si elle n'est pas défigurée peut rester très attractive même si on ne peut pas skier ! L'expérience des 3 derniers Noëls est de ce point de vue très instructive ! Les touristes étaient souvent très contents quand même.
- 4) Pour information, sur le projet voisin de la liaison ALBIEZ Les Karellis, face à la situation financière dégradée des sociétés d'exploitation, le dossier de demande d'autorisation UTN vient d'être gelé, tant qu'il n'aura pas été démontré que le projet est viable y compris sur le long terme . Dans le cas de Valmeinier aucune démonstration de la viabilité du projet Sandonnière n'est faite
- 5) **Rien n'est dit dans l'étude d'impact de l'obligation qui est désormais faite par la Loi Montagne de provisionner le coût de démontage en fin de vie afin de ne pas laisser à la charge de la Collectivité publique les friches en cas de**

disparition du service. Avec le réchauffement climatique, ce cas n'est malheureusement pas hypothétique même si nous ne le souhaitons pas. Il doit être pris en compte et les sommes provisionnées comme cela doit se faire quand il y a un risque.

- 6) **Au final, on peut se demander si l'étude d'impact est fidèle et sincère.** En tout cas, elle présente de gros manques. **D'autre part, tout semble se passer comme si les décideurs de la station (directeur de la SEMVAL, maire de la station,) poussaient à la roue un projet alors même qu'ils sont en situation de conflits d'intérêt sur ce projet.** En effet, ils sont directement, ou au travers de leur famille, bénéficiaires de cette extension soit en tant que cadre de la SEMVAL soit en tant que professionnels du ski. Rappelons que dans le cas de Valmeinier, le directeur de l'école de ski est le frère du maire, le conseil municipal est composé de nombreux commerçants et loueurs, ... Pour eux, il n'y a aucun problème à procéder à une extension du domaine quitte à sur-endetter la SEMVAL (société économie mixte) ou la commune des 8.7 Millions d'euros nécessaires. Mais, l'étude d'impact passe sous silence le risque financier. Pourtant, tous les paramètres d'une faillite à venir sont là : une rentabilité limitée de la SEMVAL, des investissements très lourds qui nécessitent d'emprunter à plus de 10 ans voir 20 ans sans aucune visibilité, un marché en stagnation voir en régression, une surcapacité de l'offre ski supérieure à la demande, la menace du réchauffement climatique qui peut rendre tous ces investissements caducs. Pour rappel, en 2017, la neige n'est arrivée que fin janvier et il s'en est fallu d'un cheveu que les canons à neige ne puissent pas du tout fonctionner pour Noël. Etant les bénéficiaires potentiels du projet et ne risquant pas leur propre argent mais celui du contribuable, on peut comprendre le point de vue des décideurs ? Mais est-ce une raison pour l'accepter ?

Contribution commune (réfèrent regis de Poortere)

Association Valloire Nature et Avenir , Regis de Poortere, président

Mountain Widerness, Vincent Neirinck , Directeur

FRAPNA région, Hervé Billard, président du Pole montagne

Fédération Française des Clubs Alpains (FFCAM), Denis Plaze, chargé de mission protection de la montagne